

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

CANTON
LUMBRES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois
le JEUDI 11 MAI à dix-huit heures trente minutes
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du 27 Avril 2023
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération
N° 2023/31

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :
M. EVRARD Dominique (proc. Mme CHRISTIAENS Michèle), M. DUBIEZ Francis
(proc. M. MONBAILLY Vincent).

M. LELIEVRE Serge, M. GUCHE Francis, absents excusés.

Mme QUENON Sophie, absente non excusée.
M. TEN Arnaud, absent non excusé.

OBJET : DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR PARTICIPER AU GROUPE DE TRAVAIL DE L'E.N.R POUR L'EXTENSION DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE DE L'UNESCO

La séance ouverte, Madame le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que le Parc Naturel Régional est porteur du projet d'extension de la réserve de biosphère de l'UNESCO qui sera dénommée « Réserve de Biosphère du Marais Audomarois Aa-Hem-Flandre »

Pour mener à bien ce projet, il y a lieu de désigner un conseiller municipal au sein du groupe de travail du Parc Naturel Régional.

Elle propose que le vote se déroule à bulletin secret.

- Nombre de votants : 23
- Bulletins nuls : 1
- Suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Mr COLIN Gérard : 16 voix
- Mr MONBAILLY Vincent : 6 voix

Monsieur Gérard COLIN ayant obtenu la majorité absolue des voix au premier tour de scrutin, est élu pour représenter la Commune de Lumbres pour siéger au sein du groupe de travail « extension de la réserve biosphère ».



Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 12/05/2023
Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le **12 MAI 2023**
et publication ou notification
du **12 MAI 2023**

Le Maire,
Joëlle DELRUE

